

Projet : Amélioration de la résilience du secteur face aux crises.

1. Contexte

La crise du COVID-19 et les mesures sanitaires prises par l'Union Européenne et les différents Etats Membres ont fragilisé le secteur des pêches et toute sa chaîne de valeur. Si des mesures d'urgence ont permis de répondre à certaines difficultés, des améliorations sont possibles selon les membres du CC SUD, ils saluent donc l'initiative de la Commission de préparer, dans le cadre de la stratégie « De la ferme à la table » un plan d'urgence pour faire face à de futures crises. Cet avis a donc pour ambition de transmettre à la Commission des éléments de réflexion et des propositions pour le secteur des pêches.

Les membres du CC SUD souhaitent cependant aussi proposer des mesures de fond, qui permettraient d'améliorer, dès aujourd'hui, la résilience du secteur.

En annexe de ce document, se trouvent des éléments de contexte détaillant les impacts de la crise sur les flottilles du CC SUD à différentes échelles dans les trois Etats Membres du CC SUD.

2. Mesures pour un plan d'urgence

Les travaux engagés par la Commission sur le plan d'urgence pour assurer l'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire dans le cadre de la stratégie « de la ferme à la table » sont essentiels pour améliorer la réponse de l'Union Européenne aux futures crises. Ce plan doit permettre de répondre à des crises de nature potentiellement très variées en mettant en place des mécanismes visant à apporter une réponse agile et rapide. Les pêcheurs contribuent à alimenter la population européenne et ils doivent disposer des outils facilitant le maintien de leur activité (outils juridiques, protection sanitaire, dérogation pour continuer à se déplacer etc..). Toute coupure de la chaîne alimentaire entraînerait certainement beaucoup de difficultés pour se relever. Pour renforcer cette assurance à maintenir une activité les points suivants semblent importants :

-Une coordination européenne : le marché des produits de la mer est généralement européen et les décisions unilatérales de certains pays (fermeture des frontières) a impacté les secteurs socio- économiques d'autres EM. Une réponse coordonnée des EM améliorerait la résilience du secteur

- Avoir une boîte à outils de mesures disponibles dès que la crise s’amorce : Pendant la crise Covid, les réponses sont arrivées a posteriori. Certains pêcheurs sont donc allés en mer sans avoir de réponse sanitaire (pas de protection), sans garantie d’aide économique en l’absence de rentabilité du navire et sans réponse juridique en cas de propagation du virus à bord des navires.
- Anticiper les crises, améliorer le flux d’information dans la filière : la crise a rappelé que les maillons étaient interconnectés et que les impacts sur un maillon étaient ressentis par les autres maillons ;
- Apporter une réponse globale aux pêcheurs pour tenter de mieux organiser le marché : Les pêcheurs français ont été incités à continuer à aller en mer mais finalement les navires non rentables qui ont continué leur activité n’ont pas bénéficié de soutien. Un mécanisme de compensation de perte de chiffre d’affaires ou une garantie marée en complément des arrêts temporaires aurait permis d’apporter une réponse globale facilitant la mise en place de solutions locales comme des rotations de navires ;
- Renforcer les dispositifs existants : le montant de l’aide au stockage n’était pas adapté aux espèces stockées pendant la crise (baudroie notamment). Le barème de compensation (aide au kg) était basé sur les opérations connues par le passé c’est-à-dire des déséquilibres ponctuels offre-demande liés aux saisons de pêche (type poisson bleu dont les coûts de stockage au kg sont faibles). Or là il s’agit d’un déséquilibre long pour cause de fermeture de certains marchés en particulier restauration traditionnelle, ce n’est pas les mêmes espèces ni les mêmes coûts, ils sont beaucoup plus élevés. Le stockage peut également avoir tendance à repousser le problème. Les bénéficiaires de l’aide au stockage ont été limités car contrainte par une remise sur le marché avant le 31/12/20 ;
- Mettre en place un fond dédié : Les aides sectorielles ont été financées sur le FEAMP et il semble que ce soit une fragilité. D’une part, les EM ayant consommé leur enveloppe ne pouvaient prétendre à des mesures d’urgence. Une crise en début de programmation pourrait remettre en cause les évolutions structurelles qu’un fond tel que le FEAMP doit appuyer sur plusieurs années. Un fond d’urgence spécifique semble plus adapté. D’ailleurs c’est actuellement sur le motif de la transition FEAMP/FEAMPA que le secteur n’est plus accompagné alors que les effets de la crise Covid sont toujours omniprésents...

3. Mesures de fond

Améliorer la résilience du secteur face à d'éventuelles crises, passe aussi selon les membres du CC SUD, par des mesures améliorant sa stabilité dès aujourd'hui. Il est ainsi impératif de le rendre plus attractif pour les nouvelles générations. Pour cela, il faudrait selon les membres du CC SUD, assurer la stabilité du système de TAC, améliorer les conditions de vie (ce qui signifie que la zone d'habitabilité et non de stockage ou de traitement du poisson doit être améliorée), mettre en place un contrôle des entreprises pour garantir un minimum de confort sur les différents postes de travail, améliorer la sécurité au travail et enfin proposer des aides à la modernisation des engins de pêche, des télécommunications et des moteurs etc... afin de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels (biodiversité, patrimoine, énergies renouvelables, diminution de l'utilisation du plastiques...)

La perte ou la réduction de ce secteur primaire serait une erreur selon les membres du CC SUD. D'une part, parce que la souveraineté alimentaire serait perdue en Europe (dans une future crise, nous dépendrions des productions chinoises et/ou russes), et d'autre part, parce que la balance commerciale est de plus en plus négative, nous dépendons donc de plus en plus de flottes étrangères qui ne se conforment pas aux lignes directrices et aux normes exigées aux flottes européennes.

Finalement, les membres du CC SUD craignent que les plans et fonds proposés par la Commission n'atteignent pas le secteur, et soit accaparé en amont par les administrations nationales pour leurs missions de contrôle ou leur propre modernisation.

4. Conclusion

Si la crise du COVID-19 a mis en exergue les fragilités du secteur des pêches, elle a aussi démontré son importance pour la souveraineté alimentaire de l'Union Européenne. Il apparaît donc essentiel aux membres du CC SUD de prendre des mesures permettant de renforcer durablement ce secteur, en prenant en compte l'ensemble des aspects socio-économiques et environnementaux évoqués dans cet avis. Finalement, il convient de rappeler que la crise sanitaire continue d'impacter durement le secteur, il ne faudrait donc pas limiter l'accompagnement à 2020.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

ANNEXES – Réponses à la consultation organisée par le secrétariat du CC SUD

1. FEDOPA – Etat des lieux en France
2. OPP LUGO – Galice
3. OPEGUI – Pays Basque Espagnol
4. OPP72 – Andalousie
5. Fédération des pêches des Açores – Açores
6. VIANAPESCA - Portugal

